

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL21

SANTE

Souscription à la SCIC Dentocare

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron a été sollicitée par DENTOCARE, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ayant pour objet de favoriser l'accès aux soins dentaires des personnes âgées, fragiles ou en situation de dépendance, notamment celles résidant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et ne pouvant se déplacer dans un cabinet dentaire.

Le renoncement aux soins bucco-dentaires constitue un enjeu majeur de santé publique. Il peut entraîner ou aggraver diverses complications, notamment la dénutrition, certaines pathologies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux ou encore les risques de fausse route.

DENTOCARE a reçu, le 5 juin 2026, l'agrément de l'Agence Régionale de Santé en qualité de centre de santé mobile. Cet agrément lui permet d'intervenir auprès des personnes hébergées dans les établissements et services médico-sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le dispositif repose sur un cabinet dentaire mobile aménagé au sein d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite, permettant une intervention directement au sein ou à proximité des établissements accueillant les résidents concernés. Les soins sont assurés par une équipe composée d'un chirurgien-dentiste et d'une assistante dentaire salariés de la société.

Constituée sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à but non lucratif, DENTOCARE permet l'association de collectivités territoriales à son capital afin de soutenir son développement.

Le cadre juridique des relations entre les collectivités territoriales et les SCIC est fixé par les articles 19 quinquies et 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, lesquels autorisent les collectivités territoriales à devenir sociétaires d'une SCIC, sous réserve que leur participation au capital n'excède pas 50 % et que la SCIC associe au moins trois catégories de sociétaires.

Considérant l'enjeu de santé publique que représente l'accès aux soins dentaires des personnes âgées et fragiles, et dans la continuité des actions menées par la Ville en faveur de l'accès aux soins et de la réduction des inégalités de santé, il est proposé que la Ville de Bron participe au capital de la SCIC DENTOCARE à hauteur de 2 000 €.

En conformité avec ces dispositions, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à solliciter l'adhésion à la SCIC et à y souscrire à hauteur de 2 000 euros, soit 200 parts sociales, dans le respect du plafonnement légal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la souscription la collectivité au capital de la SCIC DENTOCARE et le versement de 2 000 € de parts sociales.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette souscription.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026